

TES IN TES BAT

Maison des associations
3 bd des Lices
13200 Arles
Siret : 500 762 943 00024

RECU POUR SOLDE DE TOUT COMPTE

Je soussigné Monsieur COLOMAR Adrien, demeurant 10 Faubourg du soleil, 30900 Nimes, reconnais avoir reçu de la société TES IN TES BAT, dont le siège social est situé Maison des associations, 13200 Arles, la somme de 145,00 euros (cent quarante cinq Euros)

Cette somme m'est versée pour solde de tout compte, en paiement des salaires, accessoires de salaires, remboursements de frais et de toutes indemnités, quel qu'en soit la nature ou le montant, qui m'étaient dus au titre de l'exécution et de la cessation de mon contrat de travail. Je reconnais que, du fait de ce versement, tout compte entre TES IN TES BAT et moi-même se trouve entièrement et définitivement apuré et réglé.

Je suis informé qu'en application de l'article L 1234-20 du Code du Travail, je peux dénoncer le présent reçu et que cette dénonciation doit intervenir, sous peine de forclusion, dans un délai de six mois à compter de ce jour. Passé ce délai, je ne pourrai plus contester les sommes qui y sont mentionnées.

Le présent reçu est établi en deux exemplaires, dont l'un m'a été remis.

Pour solde de tout compte (cette mention doit être obligatoirement écrite de la main du salarié).

Fait à Arles, le 23 juillet 2015.

Le salarié
Monsieur Adrien COLOMAR

L'employeur
ANNE LEFEVRE-BALLEYDIER